

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 291

présenté par
Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 9 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Dans un délai d'un mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur la police technique et scientifique et les moyens supplémentaires destinés à accompagner son développement afin de favoriser le recours systématique à ses services pour élucider l'ensemble des crimes et délits. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si les fonctionnaires de la police scientifique étaient en grève en septembre dernier pour la première fois depuis leur création, c'est que, victimes de leur succès, ils sont de plus en plus sollicités sans disposer de moyens à la hauteur de leurs nouvelles missions. Ainsi, comme le remarquent les responsables syndicaux, malgré un doublement des effectifs en dix ans (passés de 700 à 1500 environ en 15 ans), la police technique et scientifique est totalement débordée.

C'est dans ce contexte difficile que l'élargissement de leur champ d'activité, de la grande criminalité à la criminalité de masse, a été annoncé.

Lors du débat budgétaire le rapporteur pour avis s'en était du reste inquiété mais n'avait reçu aucune réponse à sa double interrogation concernant les évolutions qui se dessinent et « les feuilles de route des six groupes de travail instaurés » dans le cadre du dialogue social avec les professionnels.